



Commune de Hornu. Ecole du Centre et plaine de jeux « Reine Astrid ». Perspective axonométrique. Architecte-urbaniste Victor Bourgeois. Les deux rotondes vitrées logent les classes de l'école gardienne, dont l'entrée est centrale. En face d'elles, dans les pelouses, sont les bacs à sable, destinés aux jeux des petits. La cour plantée d'arbres, isolée par une haie vive, est destinée à l'école communale des garçons. En bas, un coin de la plaine de jeux, avec sa fontaine commémorative.

non seulement l'auteur d'un remarquable projet de refonte urbanistique de sa province natale, mais aussi de plans d'appropriation, de regroupement ou d'aménagement de diverses communes.

Nous avons, autrefois, traité de ses travaux de Couillet, nous aborderons, aujourd'hui, son plan d'urbanisation de Hornu, dont

la réalisation est très prochaine. Pour ce faire nous avons voulu l'interviewer sur les dispositions de son intéressant projet.

Outré leur but essentiel, nous dit Victor Bourgeois, qui est d'améliorer, dès cette année, les conditions de vie de nos populations laborieuses, les dispositions diverses prévues par le plan d'urbanisation de Hornu ont comme objectif plus lointain de conformer progressivement la commune aux directives du projet de loi sur l'urbanisation des villes et communes, déposé au Sénat par MM. les sénateurs Vinck, Huysmans et Lebon. Et par ce moyen d'arriver à une urbanisation méthodique du territoire communal.

Vous le savez, l'urbanisation de nos régions industrielles présente un double aspect régional et local; le projet de loi précité prévoit que « la Députation permanente détermine les communes faisant partie d'une même agglomération ou appelées à s'y rattacher par l'extension de celle-ci, qui doivent établir leurs plans généraux d'urbanisation en liaison les uns avec les autres ». Dans une région comme le Pays de Charleroi où la concentration et la densité sont beaucoup plus fortes que dans le Borinage, l'aspect régional s'imposerait en ordre principal.

Il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil des Ministres a chargé M. le baron Holvoet d'étudier l'aspect administratif de cette question.

Dans le Borinage, où les communes sont beaucoup plus indépendantes, l'urbanisation locale peut être envisagée à différents points de vue que nous aborderons tout à l'heure: la grande circulation, le zoning général ou adaptation des zones réservées à l'industrie insalubre, des réserves naturelles et autres données; l'assainissement et les canalisations notamment dépendant d'un plan et de travaux régionaux en vue de quoi l'Orec a pris, dans de nombreux cas intéressant le Borinage, de très heureuses initiatives.

Mon programme d'urbanisation de Hornu comporte 2 parties: la première tend à réaliser immédiatement l'aménagement du centre de la commune, la seconde consistant à ordonner peu à peu tout le territoire communal. Des études faites, dont le plan nouveau est né, peut-être ressortira-t-il certains enseignements susceptibles de trouver applications dans un plan régional du Borinage. Abordons le sujet de cet entretien: l'Aménagement du centre de la commune de Hornu.

D'abord, **assainir**, nous avait demandé M. Yernaux, le distingué commissaire de l'Orec; ensuite, **embellir**.

L'assainissement étant en bonne voie, nous allons embellir. Il s'agit, vous le savez, d'une opération psychologique destinée à créer une ambiance optimiste grâce à divers travaux d'aménagement et de plantation dont voici l'énoncé.

Autour de la maison communale, qui sera modernisée et partiellement transformée en musée, sera créé sur l'emplacement du terrain vague et du cimetière désaffecté un parc public au tracé très sobre. Au sud de la Maison Communale sera dressé le monument aux Morts de la Guerre. Situé sur un rond-point, dans l'axe de trois chemins, ce monument, de forme « cylindrique », sera entouré d'une série de bancs de repos dédiés à la mémoire des grands Borains.

Symétriquement à ce coin du souvenir, par rapport à la Maison Communale et sur l'emplacement actuel de vieilles maisons, un

autre rond-point, situé au milieu d'un massif d'arbres qui égayera l'entrée de la commune, sera réservé aux jeux populaires. Ce projet suppose, comme les schémas que voici le montrent :

- 1) Le recul du mur de clôture de la cure vers son pignon. En échange serait octroyé le terrain de fond situé derrière l'actuel jardin de la cure. Vous voyez que vers la place, le nouveau dispositif mettrait mieux en valeur la bonne architecture de la cure;
- 2) Une légère rectification de l'alignement de la rue Grande du côté du parc;
- 3) L'expropriation ou le rachat progressif des maisons situées dans l'angle des rues Defuisseaux et Grande. Dès à présent cet angle serait frappé de servitude non « aedificandi », mais seule la maison ancienne attenante à la Maison Communale sera immédiatement démolie;
- 4) Un nouvel alignement pour la rue Defuisseaux, frappant de servitude quelques maisons vétustes;
- 5) L'acquisition du terrain non bâti entre la Maison Communale et la rue Defuisseaux.

En second lieu, la **construction d'un amphithéâtre pour fêtes populaires** édifié sur l'emplacement de l'actuel Cercle Catholique. Cette réalisation sera entreprise en dernier lieu. Outre les services qu'elle peut rendre à une époque où le problème des loisirs prend tant d'importance, elle aura, du point de vue de l'esthétique urbaine, l'avantage de meubler une place actuellement vide. Ce projet suppose l'acquisition du Cercle Catholique.

On procédera au dégagement latéral de l'église par l'élargissement du sentier reliant la place à la rue Demot. Le nouvel alignement prolongera le pignon de la poste. Le long de la nouvelle clôture de la Poste sera créée une zone de recul avec gazon et plantations, de même qu'en face de l'église.

Ce projet suppose un échange de terrains entre la Poste et l'Administration Communale; celle-ci abandonnerait à celle-là le terrain de fond de l'actuelle école du Centre en échange de la zone de recul. Aucune construction ne pourra être édiflée sur le terrain de la poste à moins de 6 mètres du nouvel alignement.

Une plaine de jeux dite « Reine Astrid » et destinée aux enfants sera aménagée sur l'emplacement de l'actuelle école du Centre. Cette plaine comportera un bac à sable, une pelouse, un abri et des bancs; à l'angle de la rue Demot et du chemin élargi, face à l'entrée de la nouvelle école, une fontaine commémorera le souvenir si populaire de la Reine Astrid. J'ajouterai que tous les arbres seront conservés.

Enfin un nouveau groupe scolaire, dit du Centre, sera édiflé face à la plaine de jeux, de l'autre côté de la rue Demot, sur l'emplacement actuel de la maison de l'instituteur.

Placé au sud-sud-est, perpendiculairement à la rue Demot, ce groupe comprendra une école gardienne et une école pour garçons avec classes en plein air, dont le jardin et la cour, contigus à la plaine de jeux, contribueront à former un ensemble gai et verdoyant, tandis que la façade vers la rue servira d'écran au chemin latéral à l'église par rapport à la place. Dans ce groupe scolaire sont prévus des bains douches et des locaux pour la visite médicale qui pourront être mis à la disposition de la population. J'espère que la réalisation de ces projets, tout en apportant une atmosphère de joie au milieu de la commune, la dotera d'un centre civique où le groupement monumental des différentes activités communales sera sensible à tous les citoyens.

Ces travaux seront utilement effectués en deux étapes: sauf l'amphithéâtre et le square de l'angle des rues Defuisseaux et Grande, dont l'érection sera reportée de quelques années, tous les travaux prévus seront entamés immédiatement.

Nous tenons donc, enfin, une réalisation digne d'une audience internationale. Dans l'ordre d'un programme précis, en conformité avec les données économiques et psychologiques d'une région, et en lésant le moins possible l'intérêt privé, créer de l'ordre, de la joie au profit de l'ensemble de la collectivité, voilà le but de l'urbanisme pratique — et le résultat excellent de cette nouvelle étude du grand urbaniste qu'est Victor Bourgeois.

Nous savons que son effort fut soutenu par un Conseil communal intelligent, vraiment soucieux de l'avenir de sa commune, ainsi que par la compréhension active du bourgmestre de Hornu, M. Quinchon. Eh bien! nous ne leur ménagerons pas plus nos compliments qu'à l'architecte lui-même. Ensemble ils travaillèrent, ensemble ils voulurent réunir le maximum d'éléments de succès et ils y parvinrent. Voyons en cette volonté d'entente et de collaboration un exemple à suivre et qui mérite un joyeux « Viva! »

Pierre GILLES.

Commune de Hornu. Perspective axonométrique et profil en long de l'amphithéâtre pour fêtes populaires. Architecte-urbaniste Victor Bourgeois.

Cet amphithéâtre répond aux meilleures données de la circulation et de la distribution du public, de la visibilité et de l'acoustique. Gradins, cuvette, proscénium et abat-sons forment une combinaison très homogène de lignes harmonieuses. L'ensemble s'inspire du théâtre de plein air grec, si purement architectural, mais au lieu de tendre à la monumentalité, cette proposition cherche plutôt à créer une atmosphère finement rurale. Utilement, l'urbaniste a prévu, autour de l'amphithéâtre, une ceinture d'arbres, le plus vivant et le plus naturel des décors.

